

## 17 - Délégation de Service Public - Réseau de chaleur urbain - Exercice 2011

*M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur :*

**1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public**

**2. Analyse de la qualité du service**

**3. Les comptes de la délégation**

**4. Les conditions d'exécution du service public**

### 1. Les principales caractéristiques du contrat

<b>Objet de la délégation</b>	La Collectivité confie en affermage au délégataire le service de production, transport et distribution de chaleur destiné à assurer le chauffage des locaux et la production d'eau chaude des bâtiments situés dans le périmètre défini dans le contrat.
<b>Date de signature de la convention</b>	21 juillet 2006 Prise d'effet : 1 <sup>er</sup> septembre 2006
<b>Durée de la convention</b>	12 ans et 4 mois
<b>Echéance de la convention</b>	31 décembre 2018
<b>Dénomination sociale du délégataire</b>	SEVE Filiale de SECIP - GDF - SUEZ - IDEX

Au titre de 2011, le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

### 2. Analyse de la qualité du service

Le contrôle de l'affermage est assuré par le Cabinet PÖYRY qui remet chaque année un rapport technico-économique. Pour l'exercice 2011 on retiendra :

#### 2.1 - Le réseau

La Société SEVE alimente en énergie 183 points de facturation desservant 8 529 logements, 1 industriel et des locaux tertiaires. Le réseau de chauffage couvre le quartier de Planoise, l'Hôpital Jean Minjoz et la ZAC des Hauts du Chazal.

Le nombre d'URF (unités de répartition forfaitaire) souscrit s'élève à 103 518,62 URF. Il est en baisse de - 1,1 % par rapport à 2010. Cette évolution est liée à plusieurs raccordements et dé raccordements dont les principaux sont :

- raccordement d'un bâtiment GBH Haut du Chazal - 60 logements (+ 482,21 URF)
- modification de la résidence le Relais (+ 349,98 URF)
- dé raccordement du bâtiment 10 OPHLM - 130 logements déconstruits (- 1 785,71 URF)
- modification des Vallières 2 (- 102,47 URF).

#### 2.2 - Les pannes

- Huit fuites ont affecté le réseau de distribution ou les sous-stations, mais sans interruption prolongée du service.

• Les incidents sur les moyens de production (chaudières ou UIOM) ont conduit à l'utilisation temporaire des moyens de secours (aucune interruption du service) de la façon suivante :

- chaudière de secours G3 (fioul lourd) pendant 7 jours pour une durée totale de 130 heures réparties entre fin octobre et mi-décembre.
- Chaudière Mock (fioul domestique) pendant 3 jours pour une durée totale de 24 heures réparties entre fin octobre et mi-décembre.

### 2.3 - Les consommations

La rigueur climatique sur la période de chauffe de référence est de 2 384 DJU (Degrés Jours Unifiés), soit - 15,5 % par rapport à 2010 ; il a donc fait globalement beaucoup plus chaud en 2011.

La livraison totale d'énergie en sous-station, eau chaude sanitaire et chauffage, représente 126 957 MWh. Elle se répartit et évolue de la façon suivante :

Evolution de la consommation en MWh	2011	Part sur total	2010	Part sur total	Variation 2010-2011
Chauffage	102 218	80,5 %	126 148	83,3 %	- 19 %
Eau chaude sanitaire	24 739	19,5 %	25 221	16,7 %	- 1,9 %
<b>Total</b>	<b>126 957</b>		<b>151 368</b>		<b>- 16,1 %</b>

#### Chauffage

La consommation de chauffage s'élève à 102 218 MWh en 2011 et se répartit entre 54 070 MWh pour les logements (53 %) et 48 148 MWh pour les équipements (47 %). Les consommations de ces deux catégories de consommateurs sont en baisse par rapport à 2010. La raison majeure de cette baisse est la douceur climatique, mais on note également une part d'évolution issue de l'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments.

• logements :

- Avec 54 070 MWh en 2011, la consommation de chauffage des logements est en baisse de - 22,4 % par rapport à 2010. Pour mémoire, elle avait progressé de + 14 % entre 2009 et 2010.
- La consommation unitaire de chauffage par logement est de 2,66 kWh/log/DJU. Elle est en baisse de 6,1 % par rapport à 2010.

• locaux autres que les logements :

- Avec 48 148 MWh en 2011, la consommation de chauffage des équipements entre 2010 et 2011 est en baisse de - 14,7 %.
- Les consommations des bâtiments de la Ville de Besançon ont diminué de 25,3 %. Deux raisons principales : la douceur climatique, et la diminution de - 87,8 % des consommations du gymnase Diderot. Ce dernier a été alimenté par une chaudière mobile au fioul les six premiers mois de l'année et n'a donc pas utilisé le réseau en 2011.

Nous rappelons que les besoins de chaleur des équipements ne dépendent pas uniquement de la rigueur climatique, mais également des conditions d'utilisation.

#### Eau chaude sanitaire (ECS)

La consommation d'ECS s'élève à 224 899 m<sup>3</sup> en 2011 et se répartit entre 219 346 m<sup>3</sup> pour les logements (97,5 %) et 5 553 m<sup>3</sup> pour les équipements (2,5 %).

Les consommations de ces deux catégories de consommateurs sont en baisse par rapport à 2010 : - 1,8 % pour les logements et - 6,3 % pour les équipements.

La consommation annuelle moyenne d'un logement est de 25,7m<sup>3</sup>, valeur qui décroît au fil du temps et se situe un peu en dessous de la moyenne nationale.

Durant l'année 2011, il n'a été procédé à aucune coupure du fait d'impayés.

## 2.4 - Les énergies

Caractéristiques 2011 des énergies consommées :

- La consommation par la chaufferie de la vapeur fournie par l'UIOM est en baisse de 7,5 % par rapport à l'exercice 2010, mais son pourcentage d'utilisation dans la mixité des combustibles est en hausse (de 37 à 40 %) : les énergies produites et vendues ont en effet diminué cette année, ce qui a nécessité moins d'appoint de la part des chaudières.
- La consommation de bois en chaufferie est en baisse de 22 % par rapport à la saison dernière mais l'impact sur la mixité des combustibles diminue seulement de 1 % vu que les consommations ont globalement diminué sur l'année.
- Les appoints énergétiques supplémentaires pour répondre aux besoins du réseau ont été apportés premièrement par le charbon ensuite par le fioul lourd. L'utilisation du gaz (possible hors fonctionnement chaudière charbon) a diminué de 68 % du fait d'une saison de chauffe plus tardive.

Evolution des tarifs R1 (énergie) appliqués aux usagers selon formules de révision du contrat

Moyenne des tarifs R1 € HT/MWh	2010 Prix moyen	2011 Prix moyen	Variation
R1 vapeur	25,47	27,62	+ 8,4 %
R1 bois	27,95	28,93	+ 3,5 %
R1 charbon	38,65	43,82	+ 13,4 %
R1 gaz	48,86	58,99	+ 20,7 %
R1 fioul	58,27	73,19	+ 25,6 %

Tous les tarifs R1 quelle que soit l'énergie ont augmenté entre 2010 et 2011.

La forte évolution du prix fioul lourd traduit l'évolution du tarif industriel de 2010 à 2011 (+ 30 %), passant de 37 € HT/MWh à 48 € HT/MWh.

Pour le gaz, l'application de la formule de révision de l'indice INSEE «non provisoire» s'opère avec un décalage par rapport à la réalité des prix du gaz. Le creux du prix du gaz, qui date de mi-2009, a ainsi été répercuté dans les tarifs seulement à fin 2009-début 2010. L'augmentation entre 2010 et 2011 traduit celle du prix du marché entre 2009-2010 et 2010-2011, laquelle était de + 20 %.

Nota : L'évolution des prix de l'énergie pour l'abonné est fonction des indices de révisions et non des prix d'achat des combustibles par SEVE.

### 2.5 - Mixités observées au cours du dernier exercice

La mixité réelle s'est peu éloignée des pourcentages prévus pour l'exercice dans l'établissement des factures :

Combustible	Mixité réelle de l'exercice 2011	Mixité utilisée pour la tarification 2011
Vapeur provenant de l'usine d'incinération	39,8 %	38,5 %
Charbon	23,0 %	20,0 %
Bois	17,6 %	19,3 %
Fioul Lourd n° 2 TBTS	17,0 %	17,2 %
Gaz sous chaudières	2,5 %	5,0 %

Rappelons que l'avenant 4 au contrat d'affermage, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, a introduit une clause selon laquelle une facture de régularisation n'est établie que si la mixité réelle diffère de plus de 3 % de la mixité prévue pour les acomptes.

Les écarts étant inférieurs à 3 %, il n'y a donc pas eu de régularisation en 2011. Cette clause, dont le but était de simplifier le mode de facturation, se révèle cette année défavorable aux abonnés en effet une régularisation sur la mixité aurait conduit à une baisse du R1 de - 1 %.

Nota : L'application de cette règle sur 2010 aurait conduit à régularisation du R1 de + 1,2 %.

### 2.6 - Le rendement

Le rendement global moyen de la chaufferie constaté en 2011 (84,2 %), est en baisse de deux points. Cette diminution est due au rendement réseau, qui est moins élevé lorsque les quantités d'énergie convoyées sont moins importantes (les pertes en valeur absolue restant similaires).

### 2.7 - Les indicateurs de performance du réseau de chaleur

De nouveaux indicateurs ont été mis en place en 2011. Ils sont issus du document réalisé par les acteurs du chauffage urbain (IGD, AMF, AMORCE, SNCU, Union Sociale pour l'Habitat). Le suivi de ces indicateurs sur des années successives permettra de porter une appréciation sur la performance du réseau.

Les premiers résultats montrent que le réseau est très dense (indicateur de puissance souscrite au kilomètre), qu'un abonné a subi en moyenne une coupure de service de 7 minutes en 2011 (indicateur d'interruption de service), ou que le ratio de consommation d'eau des réseaux s'inscrit dans la moyenne nationale.

### 2.8 - Les rejets

La mesure des taux de non-dépassement des normes d'émissions atmosphériques a signalé un unique cas de dépassement pour la chaudière G5 fioul en CO et poussières : ces dépassements sont la conséquence de la mise en route des chaudières après travaux. Après réglage les valeurs sont redevenues correctes.

Il n'y a pas de problèmes intrinsèques aux générateurs par rapport aux normes actuelles. Cependant la réglementation ICPE doit être modifiée pour les installations existantes.

## 2.9 - Les effluents

Les effluents de la chaufferie urbaine ont été mesurés sur trois points de mesure par la Société IRH du 21 au 22 février 2011. Il n'y a eu aucun écoulement significatif sur les points de mesure 1 et 2. En revanche, 39 m<sup>3</sup> se sont écoulés en 24 heures au point de mesure 3. En terme de solution à apporter, des travaux de séparation des réseaux et de traitement des effluents sont programmés pour 2013.

## 2.10 - Les émissions de CO<sub>2</sub>

	Tonnes de CO <sub>2</sub>		Evolution
	2011	2010	
Charbon	13 058,92	11 874,92	9,97 %
Bois	0	0	0
Fuel lourd	7 431,81	9 285,52	- 20 %
Gaz	806,94	2 523,17	- 68 %
Total	21 207,66	23 683,61	- 10,5 %

Le coefficient d'émissions de CO<sub>2</sub> par le réseau de Besançon est de 167 kg par MWh livré. Il est à comparer au coefficient de 230 kg/MWh correspondant à une chaudière gaz classique de rendement moyen annuel de 89 %.

La plage de valeurs du coefficient actuel (au dessus de 150) ne donne pas droit à un bonus pour le calcul des consommations d'énergie primaire des constructions neuves respectant la RT 2012 alors que la valeur 2011 y donnait droit. Ces fluctuations dépendent de la mixité. Ce coefficient sera amélioré par le projet de nouvelle chaufferie biomasse.

## 2.11 - Le développement durable

La Société SEVE a obtenu le 6 juillet 2009 les certifications suivantes :

- ISO 9001 (qualité)
- ILO-OSH2001 (sécurité)
- ISO 140001 (environnement).

La Société SEVE possède 2 voitures électriques sur un parc de 10.

Le contrat DSP est bâti pour inciter les abonnés à réaliser des économies d'énergie :

- Calcul du R2 sur des URF (unité de répartition forfaitaire) basées sur la puissance et la consommation (moyennes sur 3 ans). Cette méthode permet de répercuter les économies durables d'énergie non seulement sur le R1 (consommation) mais également sur le R2 (abonnement),
- Option maîtrise de l'énergie : Les abonnés ont la possibilité de souscrire à tout moment une option de «maîtrise de l'énergie», qui leur permet d'obtenir un intéressement financier en fonction de leur consommation réelle. Trois bailleurs sociaux (GBH, SAIEMB Logement et en partie Habitat 25) ont souscrit à ce contrat en 2010.

## 3. Les comptes de la délégation

La Société SEVE SAS est détenue à 100 % par le groupe GDF-Suez Energies services, via les Sociétés SECIP et COFELY.

### 3.1 - Situation financière 2011

Les états financiers 2011 sont certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes.

La Société SEVE SAS arrête ses comptes au 31 décembre.

La Société SEVE SAS est consolidée dans les comptes du groupe GDF SUEZ SA.

Chiffres clés

En K€	2011	2010	Variation en K€	Variation en %
Résultat net	453,3	512,3	- 59	- 11,5 %
Chiffre d'affaires	9 094,4	8 706,4	+ 388	+ 4,46 %
Fonds propres	783,2	590,9	+ 192,3	+ 32 %
Dettes d'exploitation	3 303,6	3 901,3	- 597,7	- 15,3 %
Trésorerie	+ 402,2	- 9,6	+ 411,8	-
Effectifs ETP	20,58	18,17		

*Rappel : les postes du bilan sont une «photographie» à un instant donné, ici au 31/12/2011*

#### Commentaires :

Avec 453,3 K€, le résultat net de l'année 2011 est directement issu de l'activité, tout comme celui de 2010. Il y a peu d'influence des résultats financiers et exceptionnels.

Le maintien d'un bon niveau de résultat en 2011 est le fait conjugué de trois évolutions :

- un chiffre d'affaires en hausse de + 4,46 %, soit + 388 K€, tant au niveau de la facturation du chauffage et de l'eau que des prestations de service,
- mais un niveau de charges (hors provisions) en forte hausse également avec + 588 K€,
- un impact des dotations et reprises de provisions positif de 209 K€ en 2011.

Le volume des charges de l'année 2011 s'élève à 8 587 K€ hors provisions. Les principaux postes en sont les achats d'énergie (4 725 K€ soit 52 % du total des charges, en hausse de près de 6 % par rapport à 2010), les frais de personnel (de l'ordre de 800 K€), et les frais de sous-traitance, d'honoraires et de contrôles (1 612 K€).

Les fonds propres sont positifs. Leur montant est satisfaisant. Ils enregistrent une distribution de dividendes de 261 K€ à la société-mère.

La Société constitue des provisions pour gros entretien-réparation et pour renouvellement de matériel conformément aux engagements pris dans le cadre du contrat de DSP et en appliquant les méthodes de calcul du groupe GDF-Suez.

Les dettes sont essentiellement constituées des fournisseurs pour 2 318 K€, de dettes fiscales et sociales pour 458 K€, et de dettes Groupe pour 410 K€. A noter qu'il figure à l'inverse dans les créances une créance sur le Groupe pour un montant de 1 716 K€.

En 2011, la trésorerie est positive, et la structure n'est pas endettée. Les ratios financiers sont positifs, même si on note une baisse sensible de la capacité d'autofinancement.

## Conclusion

La situation financière de la Société SEVE SAS est saine.

### 3.2 - Rapports financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

La Société SEVE a versé à la Ville de Besançon une redevance d'un montant de 655 084,14 € en 2011. Cette redevance sert à financer le contrôle de délégation et les travaux à la charge du délégant.

Il n'y a pas eu d'avenant à la convention de Délégation de Service Public en 2011.

Le programme des travaux de mise en conformité 2011, qui sont à la charge de la Ville, a été adopté par le Conseil Municipal du 22 février 2011.

A noter : par délibération de juin 2011, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a décidé la construction d'une nouvelle chaufferie bois/gaz pour la zone urbaine de Planoise - Hauts du Chazal.

## 4. Les conditions d'exécution du service public

### 4.1 - Les relations avec les usagers

L'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers en 2011 a donné une note moyenne de 7,6 contre 7,92 en 2010 : c'est le constat d'une certaine stabilité.

Il n'y a pas eu de réclamation écrite en 2011.

L'information des usagers se fait par une réunion annuelle avec les représentants des usagers et des abonnés (automne 2011) et une réunion par an spécifique aux « gros abonnés » (juin 2011). Le délégataire a également créé une communication active via son site internet et la diffusion de plaquettes.

Le taux d'impayés avec retard de plus de 6 mois est de 0,03 %. Il est constitué majoritairement par l'entreprise POZZI, URBANIA et France Investissement.

### 4.2 - Les prix

Prix moyens facturés TTC aux abonnés (pas de correction de mixité en 2011) :

Postes	2011	2010	Variation en €	Variation en %
R1 énergie Chauffage Prix moyen facturé (€ TTC par MWh)	42,62	37,31	5,31	+ 14,2 %
R1 énergie ECS (eau chaude sanitaire) Prix moyen facturé (€ TTC par m <sup>3</sup> )	4,53	3,96	0,57	+ 14,4 %
R2 (abonnement) Prix moyen facturé (€ TTC par URF)	35,92	34,44	+ 1,48	+ 4,3 %

Toutes prestations confondues, c'est-à-dire énergie + abonnement et maintenance, le coût moyen du MWh s'établit à **71,73 € TTC/MWh**. Il est en hausse de 17,9 % par rapport à celui de 2010. Pour cet exercice, la hausse du prix des combustibles a entraîné une augmentation de 14,2 % du tarif R1 moyen HT appliqué aux usagers, que ce soit pour les logements ou les autres équipements.

Le coût moyen au logement, calculé par Pöyry, ressort à + 721,69 € TTC en 2011, soit 27 € de moins qu'en 2010. Cette baisse de 3,7 % est principalement due à la douceur climatique de la saison, qui a fait baisser les consommations de chauffage et donc, par conséquent, le prix du chauffage par logement. A contrario, elle est en partie compensée par l'augmentation du coût de l'énergie.

#### **4.3 - Le personnel**

En 2011, la Société SEVE a employé 20,58 ETP, essentiellement des conducteurs et des agents de maintenance.

#### **4.4 - Les installations**

Les principales interventions sur les installations à retenir pour 2011 sont :

- Le démantèlement et la vente de la cogénération,
- L'entretien et les réparations sur le Générateur G6 (bois) : panne convoyeur, fuite vérin poussoir, fuite sur tubes du foyer, remplacement partiel de la grille
- 8 interventions sur le réseau pour réfection de fuites.

La Société SEVE SAS a produit l'ensemble des attestations de conformité telles que prévues dans la convention.

#### **4.5 - Les travaux à la charge du délégant**

La Société SEVE SAS a réalisé un certain nombre de travaux lui incombant, notamment l'équipement du générateur G4 (charbon de 23MW) en cannes pour thermographie de la combustion, réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche de remplacement de certains changeurs, amélioration et sécurisation du réseau, réalisation des travaux de raccordement.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport relatif à l'exploitation du réseau de chaleur par la Société SEVE SAS dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

**«M. Philippe GONON :** Le débat avait commencé en commission de contrôle de gestion, on avait commencé également à en parler lors d'un précédent conseil et j'avoue que les chiffres qui sont invoqués dans ce rapport m'interpellent un petit peu plus chaque jour, notamment ce qu'on appelle les prix facturés à l'utilisateur. Vous avez du R1, bois, charbon, vapeur, etc. peu importe le détail mais globalement si on se réfère aux chiffres indiqués le prix moyen refacturé est de l'ordre quasiment de 18 % à l'utilisateur. Ce chiffre a été pris en compte par un certain nombre de syndicats de locataires avec qui nous avons eu l'occasion de discuter autour des tables, GBH ou SAIEMB et j'ai senti vraiment une inquiétude profonde face à cette explosion des charges énergétiques. L'année 2011 a été difficile, l'année 2012 risque d'être peut-être encore plus difficile face à une nouvelle augmentation de ces charges-là. Et moi il y a une question que je me posais, je n'arrive pas à avoir la réponse et je pense qu'il faudrait faire une étude approfondie concernant notamment ce qui est indiqué comme le mode de calcul de révision de ces charges, c'est une petite phrase qui dit que l'évolution des prix de l'énergie pour l'abonné est fonction des indices de révision et non des prix d'achat des combustibles par SEVE. Et moi je suis un tout petit peu inquiet parce que je ne connais pas le mécanisme précis qui est extrêmement sophistiqué, extrêmement compliqué mais je me demande si l'on ne devrait pas s'intéresser à cette méthode de calcul ; est-ce qu'elle fait perdre l'utilisateur ou est-ce qu'elle fait perdre la Société SEVE ? Le prix de l'énergie est déconnecté quasiment du prix que l'on refacture aux usagers. Je trouve quand même que la phrase -elle est courte, elle est sibylline- est interrogative et nous devons, à mon avis, nous pencher longuement sur ce dossier parce que la précarité énergétique ce n'est pas une notion abstraite que vivent les gens à Planoise notamment, parce que ce sont eux quand même qui prennent le choc les premiers. C'est une réalité très concrète et qui ne fera que s'affirmer dans les mois et les années qui viennent.



**M. LE MAIRE :** J'entends ce que vous dites. Tout cela est quand même écrit dans le cadre d'une convention, une délégation de service public et il conviendra en 2018 éventuellement peut-être de revoir les conditions économiques, mais on n'a pas la possibilité de le faire avant. Je vais passer la parole à Benoît CYPRIANI qui connaît bien le problème.

**M. Benoît CYPRIANI :** Ce qui est indiqué ici c'est effectivement le mode de calcul qui lui-même repose sur l'évolution des prix mais la Société SEVE, elle, achète peut-être à des prix différents et c'est ce qui lui permet de faire des bénéfices, c'est certain. Nous, par contre, on est obligé de s'en tenir à cette formul. On pourra effectivement la retravailler lorsque la DSP arrivera à son terme. Après c'est une question de négociation entre le délégataire et nous.

**M. LE MAIRE :** La négociation avec la société a été très très difficile, très dure. Elle a été menée à l'époque par Benoît et par moi-même et ce que nous avons obtenu là, l'a été déjà au prix de très difficiles discussions, tu t'en souviens Benoît ?

**M. Benoît CYPRIANI :** Oui et je me permets juste de rajouter que le bois augmente très peu par rapport à toutes les autres énergies et c'est quand même ce qui permet de tenir des coûts moins élevés ou des augmentations moins élevées que d'autres réseaux de chaleur.

**M. LE MAIRE :** On en discutera dans quelques années du bois mais aujourd'hui c'est certainement vrai.

**M. Benoît CYPRIANI :** Constate-le quand même maintenant !

**M. LE MAIRE :** Je viens de le dire, aujourd'hui c'est certainement vrai mais je serai beaucoup moins affirmatif que toi pour le futur, d'autant plus lorsqu'il y aura des normes qui tomberont sur les fumées émanant des cheminées à bois, des normes nouvelles qui vont arriver, je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler mais ce n'est pas le débat de ce soir. Il y a parfois quelques nuances avec Benoît là-dessus, mais quelques nuances...

**M. Benoît CYPRIANI :** Oui, des nuances, on va dire comme ça !

**M. LE MAIRE :** Tout en nuances ! On n'est pas obligé d'être d'accord sur tout.

**Mme Catherine GELIN :** Une personne habitant chez GBH se plaignait de l'eau chaude qui était facturée très cher mais qui n'arrivait pas à la température indiquée par le bailleur. Qu'en est-il de l'acheminement de ces réseaux d'eau chaude qui servent non seulement au chauffage urbain mais également à l'approvisionnement en eau ; est-ce qu'on aura quelque chose, une expertise ?

**M. LE MAIRE :** Chère Madame GELIN, le Président de GBH a entendu votre question mais on ne va pas y répondre ce soir parce que régler la température de l'eau chaude dans les logements GBH je ne suis pas sûr que ce soit du ressort du Conseil Municipal.

**Mme Catherine GELIN :** Il y a des déperditions de chaleur.

**M. LE MAIRE :** Oui ou peut-être des problèmes de réglage. Cependant dites à cette personne qu'elle vous précise son immeuble, vous communiquez ça à Michel LOYAT, il vous répondra. C'est possible, c'est même certainement vrai si vous le dites.

Cela dit, qui est contre ce rapport ? Qu'ils lèvent la main. Qui s'abstient ? Il est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission de Contrôle Financier des Sociétés liées à la Ville du 19 septembre 2012 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 18 octobre 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.